

La répartition de la fortune dans les cantons romands

Autor(en): **Dasen, Edouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **2 (1944)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-131794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La répartition de la fortune dans les cantons romands

Dans l'avant-propos des différents fascicules publiés par le *Bureau fédéral de statistique* sur les résultats de la taxation relative au sacrifice pour la défense nationale en 1940, l'*Administration fédérale des contributions* fait ressortir que contrairement à la méthode suivie dans les statistiques précédentes concernant les impôts fédéraux, la statistique du sacrifice pour la défense nationale ne se limite pas aux montants de la contribution et aux éléments imposables. En plus de la fortune nette taxée, il a été calculé pour la première fois l'actif et le passif, ainsi que leurs éléments essentiels. Cette extension de l'enquête a eu pour but d'obtenir des renseignements sur la composition de la fortune, l'endettement et la répartition sociale, économique et régionale des différents placements.

L'étude de ces différents fascicules nous a incité à établir quelques tableaux numériques comparatifs concernant la répartition de la fortune dans les cantons romands. Nous réservons à un autre article l'étude concernant le produit du sacrifice pour la défense nationale.

Comme la statistique du sacrifice pour la défense nationale se fonde sur la fortune déclarée en vue de cette contribution, il sera nécessaire, dans tout ce qui suit, de se rappeler les principes d'imposition. Voici ces principes tels qu'ils sont indiqués par l'Administration fédérale des contributions :

Pour les personnes physiques, les fortunes inférieures à 20 000 francs ne sont comprises qu'en partie dans la statistique, à cause du minimum exonéré. Parmi les fortunes allant de 10 000 à 20 000 francs, il manque celles des personnes mariées de la catégorie des petits rentiers, retraités et autres n'ayant pas d'activité à but lucratif ; parmi les fortunes allant de 5 000 à 10 000 francs, il manque celles de tous les petits rentiers, retraités, etc., et celles des personnes mariées ayant une activité à but lucratif ; quant aux fortunes inférieures à 5 000 francs, elles ne sont pas indiquées.

La majeure partie du mobilier de ménage et de l'inventaire d'exploitation des personnes physiques n'est pas touchée par la contribution et ne trouve donc pas son expression dans la présente statistique.

En revanche, le sacrifice pour la défense nationale frappe également les droits d'expectative sur des pensions et les rentes en cours, c'est-à-dire des droits de créance qui, pour d'autres impôts, ne sont pas considérés comme éléments de la fortune.

Dans la catégorie des personnes morales, il manque les éléments de la fortune des sociétés et institutions dont le passif excède l'actif.

L'exonération totale ou partielle des corporations publiques, des institutions d'utilité publique, etc. a également pour conséquence une lacune dans les données de la statistique.

Les sociétés holding jouissant du privilège accordé aux sociétés de ce genre sont comprises pour toute leur fortune dans les chiffres publiés.

1. Résultats généraux

Les contribuables ont été répartis en quatre groupes : personnes physiques, sociétés anonymes, sociétés coopératives et autres personnes morales.

Dans le tableau ci-après, nous donnons pour ces quatre groupes les résultats relatifs au nombre des contribuables et à la fortune nette dans les cinq cantons romands.

Cantons romands

TABLEAU 1

Contribuables	Données numériques		en pour cent	
	Contribuables	Fortune nette en millions de francs	Contribuables	Fortune nette
Personnes physiques	93.135	4.595,9	89,8	74,2
Sociétés anonymes	6.129	1.380,3	5,9	22,3
Sociétés coopératives	2.216	78,6	2,1	1,3
Autres personnes morales	2.252	140,0	2,2	2,2
Total	103.732	6.194,8	100,0	100,0

Il convient maintenant d'examiner pour chacun de ces quatre groupes quelle est la répartition par canton des contribuables et de la fortune nette. Les tableaux ci-après renseigneront à ce sujet.

Personnes physiques

TABLEAU 2

Cantons	Données numériques		en pour cent	
	Contribuables	Fortune nette en millions de francs	Contribuables	Fortune nette
Vaud	34.259	1.777,8	36,8	38,7
Genève	20.530	1.461,9	22,0	31,8
Neuchâtel	11.887	563,5	12,8	12,3
Fribourg	13.197	465,8	14,2	10,1
Valais	13.262	326,9	14,2	7,1
Total	93.135	4.595,9	100,0	100,0

Sociétés anonymes

TABLEAU 3

Cantons	Données numériques		en pour cent	
	Contri- buables	Fortune nette en millions de francs	Contri- buables	Fortune nette
Vaud	1.372	538,5	22,4	39,0
Genève	3.197	519,6	52,2	37,6
Neuchâtel	1.082	133,4	17,7	9,7
Fribourg	332	108,7	5,4	7,9
Valais	146	80,1	2,3	5,8
Total	6.129	1.380,3	100,0	100,0

Sociétés coopératives

TABLEAU 4

Cantons	Données numériques		en pour cent	
	Contri- buables	Fortune nette en millions de francs	Contri- buables	Fortune nette
Vaud	883	39,3	39,8	50,0
Genève	167	11,2	7,5	14,2
Neuchâtel	143	5,8	6,5	7,4
Fribourg	478	12,5	21,6	15,9
Valais	545	9,8	24,6	12,5
Total	2.216	78,6	100,0	100,0

Autres personnes morales

TABLEAU 5

Cantons	Données numériques		en pour cent	
	Contri- buables	Fortune nette en millions de francs	Contri- buables	Fortune nette
Vaud	484	19,7	21,5	14,1
Genève	421	44,4	18,7	31,7
Neuchâtel	239	12,0	10,6	8,6
Fribourg	363	21,7	16,1	15,5
Valais	745	42,2	33,1	30,1
Total	2.252	140,0	100,0	100,0

2. Répartition de l'actif et du passif

Pour montrer comment se répartissent l'actif et le passif des contribuables, nous avons établi deux tableaux, un pour les personnes physiques et un autre pour l'ensemble des personnes morales.

Personnes physiques

TABLEAU 6

	Vaud	Genève	Neuchâtel	Fribourg	Valais	Total
	en millions de francs					
<i>Actif</i>						
Propriété foncière	893,9	495,3	332,0	384,2	262,5	2.367,9
Inventaire d'exploitation, mobilier de ménage, ma- chines, mobilier, bre- vets, participations, stocks	130,1	82,2	49,9	73,6	40,8	376,6
Titres, numéraire, avoirs.	1.027,2	905,9	321,5	169,3	70,0	2.493,9
Fortune placée dans des sociétés de personnes..	33,5	33,6	14,6	9,7	7,6	99,0
Assurances	73,7	66,3	20,7	10,8	12,4	183,9
Autre fortune	84,6	82,3	11,2	1,7	4,1	183,9
Total de l'actif ...	2.243,0	1.665,6	749,9	649,3	397,4	5.705,2
<i>Passif</i>						
Dette hypothécaires	352,9	134,7	144,5	161,9	49,6	843,6
Passifs divers	112,3	69,0	41,9	21,6	20,9	265,7
Total du passif...	465,2	203,7	186,4	183,5	70,5	1.109,3
Fortune nette	1.777,8	1.461,9	563,5	465,8	326,9	4.595,9

Personnes morales

TABLEAU 7

	Vaud	Genève	Neuchâtel	Fribourg	Valais	Total
	en millions de francs					
<i>Actif</i>						
Propriété foncière	380,9	420,0	113,9	63,0	98,6	1.076,4
Inventaire d'exploitation, mobilier de ménage, machines, mobilier, bre- vets, participations, stocks	127,0	149,0	89,9	26,8	44,6	437,3
Titres, numéraire, avoirs. Fortune placée dans des sociétés de personnes .	1.732,7	1.208,1	230,3	321,1	192,4	3.684,6
Assurances	—	—	—	—	—	—
Autre fortune	24,7	49,9	3,7	4,9	2,3	85,5
Total de l'actif	2.265,3	1.827,0	437,8	415,8	337,9	5.283,8
<i>Passif</i>						
Dettes hypothécaires . . .	134,6	197,7	63,8	29,1	28,9	454,1
Passifs divers	1.533,2	1.054,1	222,8	243,8	176,9	3.230,8
Total du passif	1.667,8	1.251,8	286,6	272,9	205,8	3.684,9
Fortune nette	597,5	575,2	151,2	142,9	132,1	1.598,9

Complétons le tableau 6 en montrant comment se répartissent les différents actifs en % du total de l'actif.

Personnes physiques

TABLEAU 8

	Propriété foncière	Inventaire d'exploit- ation, mo- bilier de ménage	Titres, numéraire	Fortune placée dans des sociétés de personnes	Assu- rances
	%	%	%	%	%
Vaud	39,9	5,8	45,8	1,5	3,3
Genève	29,7	4,9	54,4	2,0	4,0
Neuchâtel	44,3	6,7	42,9	1,9	2,8
Fribourg	59,2	11,3	26,1	1,5	1,7
Valais	66,1	10,3	17,6	1,9	3,1

Comme les titres détenus par les personnes physiques constituent une part très importante de l'actif, nous allons donner la répartition de ce poste.

Répartition des titres chez les personnes physiques

TABLEAU 9

	Vaud	Genève	Neuchâtel	Fribourg	Valais	Total
	en millions de francs					
Dépôts en caisse d'épargne, carnets de dépôts.	149,8	87,8	31,6	32,7	9,9	311,8
Obligations	327,9	293,6	111,9	46,2	17,1	796,7
Actions	314,9	314,4	89,5	32,0	11,2	762,0
Hypothèques	122,4	75,4	29,4	37,1	13,2	277,5
Autres créances en capital	96,6	97,3	44,2	9,7	9,4	257,2
	1.011,6	868,5	306,6	157,7	60,8	2.405,2

3. Répartition de la fortune par classes de profession

Le tableau ci-après donne la répartition des contribuables et de la fortune déclarée suivant les groupes de professions :

Classification par professions

TABLEAU 10

Groupes de professions	Contribuables	Fortune nette en millions de francs	En % du Total I-III
<i>I. Personnes indépendantes :</i>			
Vaud	14.658	699,3	15,2
Genève	5.867	465,2	10,2
Neuchâtel	4.151	194,5	4,2
Fribourg	7.894	267,5	5,8
Valais	9.448	215,3	4,7
Total I	42.018	1.841,8	40,1
<i>II. Personnes dépendantes :</i>			
Vaud	7.772	300,6	6,5
Genève	7.022	309,7	6,7
Neuchâtel	3.163	112,9	2,5
Fribourg	2.212	73,3	1,6
Valais	1.483	38,8	0,9
Total II	21.652	835,3	18,2

Groupes de professions	Contri- buables	Fortunes nettes en millions de francs	En % du Total I-III
<i>III. Rentiers et autres :</i>			
Vaud	11.829	777,9	16,9
Genève	7.641	687,0	14,9
Neuchâtel	4.573	256,1	5,6
Fribourg	3.091	125,0	2,7
Valais	2.331	72,8	1,6
Total III....	29.465	1.918,8	41,7
Total I-III ..	93.135	4.595,9	100,0

Ainsi que le fait remarquer l'Administration fédérale des contributions, il est nécessaire, pour éviter de fausses conclusions, de donner quelques indications complémentaires au sujet du groupe des rentiers qui est très hétérogène au point de vue social. La limite entre les « rentiers » et les « petits rentiers » a été fixée à fr. 300 000.— de fortune imposable, ce qui correspond à un rendement annuel d'environ 10 000.— francs. Les deux groupes en question ne renferment pas seulement les contribuables qui se sont désignés comme rentiers au sens propre du terme, mais aussi les personnes qui se qualifient dans leur déclaration : veuve, ménagère, etc. Beaucoup de ces personnes ne peuvent être considérées comme rentières au sens courant du terme, telles par exemple les nombreuses veuves qui tiennent le ménage de leurs enfants exerçant une activité à but lucratif ou qui exercent elles-mêmes une activité dans l'entreprise de leurs enfants. Parmi ces contribuables, il faut compter également les nombreuses filles non mariées qui restent chez leurs parents et y sont souvent entièrement occupées aux soins du ménage.

On trouvera donc dans le tableau ci-après, pour l'ensemble des cantons romands, des renseignements sur le dit groupe.

TABLEAU 11

	Contribuables			Fortune nette en millions de francs		
	Hommes	Femmes	Tota	Hommes	Femmes	Total
Rentiers	492	420	912	372,4	260,6	633,0
Petits rentiers	6.214	16.136	22.350	391,2	685,9	1.077,1
Retraités	2.298	712	3.010	84,3	21,0	105,3
Autres (enfants, écoliers, personnes de profession inconnue	*	*	3.193	*	*	103,4
Total	*	*	29.465	*	*	1.918,8

Relevons l'importance de l'élément féminin dans la catégorie des petits rentiers.

Pour compléter les renseignements sur le groupe des rentiers, nous avons encore établi le tableau suivant :

TABLEAU 12

Cantons	Rentiers, petits rentiers et pensionnés en % de tous les contribuables	Fortune nette des rentiers, petits rentiers et pensionnés en % de la fortune nette totale
	‰	‰
Vaud	32,2	41,9
Genève	33,2	44,9
Neuchâtel	31,6	41,4
Fribourg	20,7	24,6
Valais	14,8	20,6

4. Répartition des personnes physiques par classes de fortune nette

Pour terminer, considérons comment se répartissent les contribuables par classes de fortune nette.

TABLEAU 13

Classes de fortune nette en fr. 1000.—	Nombre de contribuables					
	Vaud	Genève	Neuchâtel	Fribourg	Valais	Total
5—25	17.532	10.354	6.778	8.077	10.098	52.839
25—50	8.432	4.188	2.582	3.035	2.061	20.298
50—100	4.952	2.870	1.443	1.391	741	11.397
100—200	2.101	1.655	641	483	249	5.129
200—500	950	1.076	347	173	98	2.644
500—1000	208	242	64	26	11	551
1000 et plus	84	145	32	12	4	277
Total	34.259	20.530	11.887	13.197	13.262	93.135

Il convient de compléter ce tableau donnant des nombres absolus par celui des pourcentages.

TABLEAU 14

Classes de fortune nette en fr. 1000.—	Nombre de contribuables en % du total					
	Vaud	Genève	Neuchâtel	Fribourg	Valais	Total
5—25	51,18	50,43	57,02	61,20	76,14	56,73
25—50	24,61	20,40	21,72	23,00	15,54	21,79
50—100	14,45	13,98	12,14	10,54	5,59	12,24
100—200	6,13	8,06	5,39	3,66	1,88	5,51
200—500	2,77	5,24	2,92	1,31	0,74	2,84
500—1000	0,61	1,18	0,54	0,20	0,08	0,59
1000 et plus	0,25	0,71	0,27	0,09	0,03	0,30
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Ainsi, pour l'ensemble des cantons romands, le 57 % des contribuables ont une fortune nette comprise entre 5000.— et 25 000.— francs et près du 80 % des contribuables ont une fortune nette qui ne dépasse pas 50 000.— francs.

Edouard DASEN.

Le recrutement de fonctionnaires spécialisés dans les questions économiques

Sous le titre « An Economic Civil Service », l'hebdomadaire anglais *The Economist* du 23 octobre 1943 étudie une question qui n'est pas seulement d'intérêt britannique, mais mérite l'attention de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir économique de leur pays. Il s'agit en effet de la formation d'un corps de fonctionnaires dont le rôle serait d'exécuter les tâches d'ordre économique auxquelles l'Etat aurait à faire face après la guerre.

Voici les points essentiels développés dans cet article.

Partant de ce point de vue que l'Etat aura, à l'avenir, un rôle important à jouer dans les affaires économiques de la communauté soit directement en les gérant, soit sous forme de contrôle et de surveillance, soit encore par des méthodes moins directes, l'auteur envisage d'abord ce qui a été fait en Grande-Bretagne à cet égard.

Aperçu historique

Lorsqu'à la suite de l'« Import Duties Act » de 1932 l'Etat se vit obligé d'intervenir dans le domaine économique pour décider quelles industries seraient protégées, il ne disposait pas de fonctionnaires expérimentés pour